

HOMOLOGATION

Décision d'homologation n° 120-11-54 du 25 septembre 2003
Décision de reconduction n° 263-11-54 du 12 décembre 2008
Cette décision annule et remplace la décision n° 180-11-54 du 25 septembre 2004

Concernant la gamme de menuiseries aluminium RPT :

SYSTÈME DE MENUISERIES A LA FRANCAISE, OSCILLO-BATTANTES ET A SOUFFLET

50S

De la société : SAPA BUILDING SYSTEMS
Espace Vernèdes 4-5
Route des Vernèdes
FR-83480 PUGET-SUR-ARGENS

Cette décision d'homologation atteste que le système désigné ci-dessus permet de par sa conception de réaliser des menuiseries conformes aux spécifications des Règles NF 270-1 – Homologation de gamme de menuiseries aluminium RPT.

Cette homologation constitue un préalable à l'attribution de la marque NF Menuiseries aluminium RPT mais ne préjuge pas des performances A*E*V* pouvant être obtenues par les menuiseries du système, ces performances ne pouvant être attestées que pour des fabrications bénéficiant de la marque NF Menuiseries aluminium RPT.

OBJET DE L'HOMOLOGATION :

CONCEPTION ET DIMENSIONS MAXIMALES DU SYSTEME SELON DESCRIPTION DEFINIE EN PAGES ANNEXES DANS LE DOSSIER TECHNIQUE D'HOMOLOGATION.

Quiconque présente ce document doit également produire in extenso le Dossier Technique d'Homologation correspondant figurant en pages annexes.

Cette homologation peut être retirée, suspendue ou modifiée. Il est important de vérifier la validité de ce document en se référant à la « liste des homologations en cours de validité » tenue à jour au CSTB. Cette liste est disponible sur le site <http://www.cstb.fr> ou sur demande au CSTB (tél. 01 64 68 83 62).

Cette homologation comporte 7 pages.

Correspondant : Gilbert SIMONATO

*Tél. : 01 64 68 88 24
Fax : 01 64 68 85 36*

Dossier Technique d'Homologation

A. Description du système de menuiseries « 50S »

Les menuiseries 50S sont des fenêtres ou portes-fenêtres à la française à 1, 2 ou 3 vantaux (associés ou non à une ou des parties fixes), oscillo-battantes et à soufflet. Dans le cas où ces parties fixes concourent à assurer la sécurité aux chutes des personnes au sens de la norme P 08-302, il conviendra d'apporter les justifications expérimentales conformément à cette norme.

Les cadres dormants et ouvrants sont réalisés avec des profilés en aluminium à rupture de pont thermique.

Sur déclaration du titulaire, les matériaux et accessoires utilisés sont conformes aux spécifications de la norme XP P 24-401.

1. Profilés

1.1 Profilés aluminium

Les traitements de surface doivent répondre aux spécifications de la norme NF P 24-351 et aux Règles de certification de la marque NF « Profilés aluminium à rupture de pont thermique » pour les profilés RPT.

Dans le cas de profilés commercialisés bruts, il appartiendra au fabricant de fenêtres de réaliser les traitements de surface conformément aux spécifications ci-dessus.

1.1.1 Profilés principaux RPT

Seuls les profilés marqués dans le cadre de la marque NF « Profilés aluminium à rupture de pont thermique » peuvent être utilisés pour la fabrication des menuiseries visées par l'homologation.

- Dormants de base : réf. P13436 – P13756 – P13720 – P13760 – P13733 – P14409 – P13639 – P13714 – P13722 – P13772 – P13769 – P13709 – P13706 – P13703 – P14293
- Dormants précadré : réf. P13731 – P13737 – P13738 – P13739 – P13740 – P13743
- Ouvrants : réf. P13443 – P13513 – P13754 – P13446 – P13758 – P13632 – P14411 – P13634 – P06216

- Meneaux/traverses : réf. P13636 – P13751 – P13765 – P13761.

1.1.2 Profilés complémentaires

- Parcloses : réf. P08049 – P08041 – P08042 – P08043 – P08044 – P08045 – P08046 – P08048 – P08061 – P08062 – P08063 – P08047 – P08064 – P08065 – P04527 – P04536 – P14279 – P014350.
- Bavettes : réf. P04566 – P04567 – P045572 – P04573 – P04574
- Couvre-joints : réf. P06154 – P09540 – P04450 – P05743 – P05744 – P14282 – P14278 – P14221 – P14222 – P14223 – PS0002 – PS1572 – PS1573 – PS1574 – PS6012 – PS9186
- Fourrures d'épaisseur : réf. P09585 – P09586 – P09587 – P09588 – P13575 – L13574 – L13573 – P13238 – P09511 – P09512 – P09513 – P09514 – P13572 – P13571 – P13570 – P13239.

1.2 Profilés d'étanchéité en EPDM

- De battue : réf. J13917 – J13923 – JJ0402 – JJ0404
- De vitrage : réf. JJ4309 – JJ4310 – JJ4311 – JJ4312 – JJ4313 – JJ6266 – JJ6267 – JJ6268.

2. Menuiseries

2.1 Cadre dormant

Les cadres dormants de base sont réalisés à partir des profilés débités à coupe d'onglet, assemblés et fixés par des équerres en aluminium placées dans les chambres intérieures des profilés et collées avec une colle PU mono composant.

L'étanchéité est obtenue par un mastic acrylique fluide écrasé lors de l'assemblage.

Les dormants type précadré sont, après coupe droite des profilés, assemblés par vissage dans des alvéovis, l'étanchéité étant assurée par compression d'une plaquette.

- Assemblage meneau

Le meneau éventuel est assemblé mécaniquement sur le dormant par l'intermédiaire de raccords en aluminium extrudé.

- Drainage de la traverse basse ou intermédiaire

2 lumières de 6 x 31 mm protégées par busette, puis 1 supplémentaire par tranche de 0,50 m au delà de 1 m.

- Equilibrage de pression

Il est effectué par la suppression du profilé d'étanchéité extérieur en traverse basse du dormant.

2.2 Cadre ouvrant

Les ouvrants sont réalisés avec des profilés soit à feuillure ouverte soit à feuillure fermée.

- Assemblage battement

Dans le cas des menuiseries à 2 vantaux, le profilé de battement réf. P13754 est vissé sur l'un des deux montants centraux. Une étanchéité de fil est assurée entre ces 2 profilés. On peut utiliser aussi pour l'un des montants centraux un profilé d'ouvrant à battement intégré.

- Drainage

2 lumières de 5 x 15 mm au travers de l'élément extérieur du profilé.

2.3 Vitrages

Les vitrages utilisés sont des vitrages isolants d'épaisseur maximale 34 mm devant bénéficier d'une certification de qualité. La conception permet une prise en feuillure minimale des profilés dormants (vitrages fixes) et ouvrants conforme aux spécifications de la norme NF P 78-201 de mai 93 (réf. DTU 39).

Dans le cas de vitrage d'épaisseur de verre supérieure à 10 mm, le fabricant devra s'assurer, par voie expérimentale, que la conception globale de la menuiserie (ferrage, profilés) permet de satisfaire aux critères mécaniques spécifiques prévus par la norme NF P 20-302.

3. Divers

Dans le cas de parcloles arrondies, on utilise des parcloles qui se fixent frontalement au moyen de clips réf. AA8130 en PA, espacées tous les 250 mm.

Dans les cas de vitrage monté en portefeuille, des vérins permettent le calage du vitrage.

4. Quincaillerie*

La quincaillerie spécifique au système est fournie par le titulaire.

Des dispositions doivent être prévues pour empêcher toute chute des ouvrants consécutive au glissement éventuel des paumelles.

4.1 Fenêtre à la française

- Paumelles en aluminium extrudé avec axe inox réf. A14366 – A14368.
- Verrouillage

Coffre de crémonne avec poignée amovible ou non, avec ou sans clef qui actionne la tige en aluminium P01459, équipée d'au moins 2 points de fermeture s'engageant dans des gâches fixées sur le dormant ou sur le semi fixe.

4.2 Fenêtre oscillo-battante

- Crémonne et ferrage

Les ferrures peuvent être soit standard (ouverture à la française suivie de l'ouverture à soufflet) soit « logique » avec inversion des sens d'ouverture.

- Verrou semi-fixe : réf. A 14376

4.3 Soufflet

- Paumelles : réf. A14366 – A14368
- Bras : réf. A14395 – A14396
- Loqueteaux : A14397 – A14398

4.4 Accessoires

- Clips pour parcloles réf. AA8130
- Bouchons pour battue intérieure réf. A14451
- Angles moulés pour parclose réf. PO8064
- Plaquettes d'étanchéité réf. A14204 et A14205

* Testée lors des essais d'homologation.
D'autres quincailleries peuvent être utilisées sous réserve de justifications expérimentales et accord du titulaire.

B. Dimensions maximales (tableau)

Menuiserie	L _T x H _T (m)	
	Ouvrants	
	P13513 P13443	P13758 P13446
Française 1 vantail	0,75 x 1,50	0,80 x 2,20
2 vantaux	1,50 x 1,50	1,60 x 2,15
2 vantaux + 1 fixe ou 3 vantaux	2,40 x 1,50	2,75 x 2,20
OB 1 vantail	1,20 x 1,20	1,50 x 2,20
Soufflet 1 vantail	1,50 x 0,75	2,20 x 0,80

Pour les fabrications certifiées NF-Menuiseries aluminium RPT, des dimensions supérieures à celles indiquées ci-dessus peuvent être envisagées ; elles sont alors précisées sur le certificat de qualification attribué au menuisier assembleur.

C. Caractéristiques thermiques

Pour les menuiseries de dimensions courantes, les coefficients U_w et U_{jn} à prendre en compte pour le calcul du coefficient $U_{bât}$ selon les règles Th-U, et le facteur solaire S_w de la menuiserie posée au nu intérieur selon les règles Th-S sont donnés dans les tableaux ci-après :

Coefficient U_w à prendre en compte pour le calcul du coefficient $U_{bât}$ selon les règles Th-U

Coefficient U_g du vitrage $W/(m^2.K)$	Coefficient U_w de la fenêtre nue $W/(m^2.K)$	Coefficient moyen U jour-nuit U_{jn} $W/(m^2.K)$ pour une résistance thermique complémentaire $\Delta R^* (m^2.K/W)$	
		0,15	0,19
Fenêtre à 2 vantaux 1,45 x 1,48 m (L x H) Dormant : réf. P13756 Ouvrant : réf. P13443 – P13513		$U_f = 3,4 W/(m^2.K)$	
1,2	2,1	1,8	1,8
1,4	2,2	1,9	1,9
1,6	2,3	2	2
1,8	2,5	2,2	2,1
2,0	2,6	2,2	2,2
2,9	3,2	2,7	2,6
Porte-fenêtre à 2 vantaux 1,45 x 2,18 m (L x H) Dormant : réf. P13756 Ouvrant : réf. P13446 – P13758		$U_f = 3,2 W/(m^2.K)$	
1,2	2,1	1,8	1,8
1,4	2,2	1,9	1,9
1,6	2,3	2	2
1,8	2,4	2,2	2,1
2,0	2,6	2,2	2,2
2,9	3,1	2,6	2,5
* ΔR est la résistance thermique complémentaire apportée par la fermeture extérieure-lame d'air ventilée, telle qu'elle est définie dans les règles Th-U.			

Utilisations uniquement dans le cas où la réglementation thermique RT 2005 ne s'applique pas.

Coefficient S_w selon les règles Th-S

S_g facteur solaire du vitrage avec protection solaire éventuelle	S_w			
	Valeur forfaitaire de α^*			
	0,4	0,6	0,8	1
Fenêtre à 2 vantaux 1,45 x 1,48 m (L x H)				
Dormant : réf. P13756				
Ouvrant : réf. P13443 – P13513				
$U_f = 3,4 \text{ W}/(\text{m}^2.\text{K})$				
0,1	0,08	0,09	0,09	0,10
0,2	0,14	0,15	0,16	0,16
0,3	0,20	0,21	0,22	0,23
0,4	0,27	0,28	0,28	0,29
0,5	0,33	0,34	0,35	0,35
0,6	0,39	0,40	0,41	0,42
0,7	0,46	0,47	0,47	0,48
0,8	0,52	0,53	0,54	0,54
Porte-fenêtre à 2 vantaux 1,45 x 2,18 m (L x H)				
Dormant : réf. P13756				
Ouvrant : réf. P13446 – P13758				
$U_f = 3,2 \text{ W}/(\text{m}^2.\text{K})$				
0,1	0,07	0,08	0,09	0,10
0,2	0,13	0,14	0,15	0,16
0,3	0,19	0,20	0,21	0,22
0,4	0,25	0,26	0,27	0,27
0,5	0,31	0,32	0,32	0,33
0,6	0,37	0,37	0,38	0,39
0,7	0,42	0,43	0,44	0,45
0,8	0,48	0,49	0,50	0,51
* α : Coefficient d'absorption des éléments menuisés vis-à-vis du rayonnement solaire.				
Pour une pose au nu extérieur, ces valeurs sont à diviser par 0,9				

D. Conditions de mise en œuvre

Les fenêtres doivent être mises en œuvre en respectant les conditions limites d'emploi, et selon les modalités de la norme NF P 24-203-1/A1 (Réf. DTU 37.1) et de la norme P 24-204 (Réf. NF DTU 37.2).

Les fenêtres doivent être conçues compte tenu du classement A*E*V* prévu dans le document FD P20-201 (réf. DTU 36.1/37.1) « Mémento pour les maîtres d'œuvre – Choix des fenêtres et portes extérieures en fonction de leur exposition ».

La traverse basse ne doit pas être percée même dans le joint central.

E. Schémas - Exemples non exhaustifs d'un châssis 50S

